

SEANCE DU 16 AVRIL 2024 A 20H15

Quatrième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Conseillers municipaux :

| | | |
|-------------------|-----------|---|
| Présents : | Mesdames | Anne-Sophie Fillistorf Tatiana Grushunova Solveig Rüfenacht |
| | Messieurs | Jean-Jacques Nussbaumer, président Paolo Gradassi Pierre Laugeri Nicolas Meda Alain Pipoz Christian Tripod |
| Excusées : | Mesdames | Zélie Guerra Céline St Mart |
| Absents : | Messieurs | David Schütz Yann Berney |

.....

Exécutif :

| | | |
|-------------------|----------|--|
| Présents : | Madame | Sabine Chassot Leiglon |
| | Monsieur | Vincent Hornung, Maire |
| | Monsieur | François Mumenthaler, administrateur nommé par le Conseil d'Etat |

.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert, présent.

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

Invitée : Mme Céline Rochet, biologiste en charge du suivi du réseau agro-environnemental de Céligny

1. Approbation du procès-verbal de la séance du CM du 5 mars 2024

2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Décision ACG entrée en force

2.2 Course pédestre du CM à Bernex

3. Communications du Maire et des Adjoint

- 3.1 Election d'un adjoint
- 3.2 Renouée du Japon
- 3.3 Parking à Genthod
- 3.4 Contrôle radar

4. Rapports des Commissions

- 4.1 Commission culture et loisirs
- 4.2 Commission environnement
- 4.3 Commission bâtiments
- 4.4 Commission des finances
- 4.5 Commission aide à l'étranger
- 4.6 Commission routes et parkings

5. Projets de délibérations, motions et résolutions

- 5.1 Projet de délibération pour les comptes 2023
- 5.2 Résolution – parcelle 65

6. Propositions individuelles et questions

- 6.1 Bancs de la commune
- 6.2 Antenne 5G
- 6.3 Entreprises de la commune

Huis-clos pour une naturalisation

J.-J. Nussbaumer, Président, ouvre la séance à 20h15 en priant les Conseillers municipaux de s'abstenir, dès aujourd'hui, de toute intervention hors PV selon la réglementation en vigueur.

Avec l'accord de sa famille, le président donne des nouvelles encourageantes de l'évolution de la santé de Mme Zélie Guerra. Les visites ne sont cependant pas encore possibles.

1. Approbation du PV du 5 mars 2024

Ne suscitant pas de remarques, le PV de la séance de CM du 5 mars 2024, rédigé par Heidi Schütz, est approuvé par 7 oui, 0 non et 0 abstention. J.-J. Nussbaumer remercie la rédactrice.

Le Président du CM souhaite la bienvenue à Mme Céline Rochet, biologiste en charge du réseau agro-environnemental de Céligny depuis 2012 et lui donne la parole pour une présentation de l'état actuel des réalisations environnementales des agriculteurs de la Commune.

En 13 ans, les objectifs quantitatifs de surfaces dédiées à la biodiversité ont été largement atteints, le but actuel est d'encore améliorer les objectifs qualitatifs par la réalisation de microstructures, tels qu'arbres morts, tas de pierres, haies buissons épineux, troncs, etc.

La présentation de ce soir vise également à expliquer la présence nouvelle de 18 panneaux informatifs et interdisant à l'accès aux cavaliers, promeneurs de chiens, etc. à l'intérieur des parcelles dévolues à la biodiversité. Cette interdiction ne concerne pas les chemins et cheminements, mais bien les zones en prairies ou en jachères.

J.-J. Nussbaumer demande pourquoi le Bois de Bondex ne figure pas dans les statistiques de ces réalisations agro-environnementales.

C. Rochet explique que le Bois de Bondex est une réserve naturelle très importante pour la biodiversité, les réseaux ont pour but de créer des prairies pour prolonger et créer une zone tampon entre la forêt et les zones cultivées.

C. Rochet précise que le RAE (Réseau agro-environnemental) participera au critérium de Céligny avec un stand de présentation du réseau et des visites sur le terrain. Elle prévoit également des animations auprès de l'école.

V. Hornung demande s'il existe un intérêt écologique, si les propriétaires de jardins souhaitent laisser une partie de leur jardin en jachère.

C. Rochet répond que toute zone peu entretenue est intéressante pour que le cycle de la plante et des insectes puisse se réaliser. Pas de fauche régulière c'est intéressant, faire une fauche si nécessaire en septembre.

J.-J. Nussbaumer remercie Mme C. Rochet pour sa présentation.

C. Rochet se tient à disposition pour présenter le réseau lors d'une manifestation ou tout autre évènement.

.....

2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Décision ACG entrée en force

La décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 31 janvier 2024, concernant l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques de Muséum d'histoire naturelle, est entrée en force.

2.2 Course pédestre du CM à Bernex

J.-J. Nussbaumer annonce que le 27 avril 2024 aura lieu à Bernex la traditionnelle course pédestre des élus. Si quelqu'un est intéressé s'adresser au Président.

3. Communications du Maire et des Adjoint

3.1 Election d'un adjoint

J.-J. Nussbaumer passe la parole au Maire. Deux candidates sont sur les rangs, il n'y aura donc, en principe, pas de deuxième tour. La commune, tenue selon la législation à la neutralité, ne prendra pas position. De son côté, la liste communale pourra cependant soutenir sa candidate.

3.2 Renouée du Japon

J.-J. Nussbaumer passe la parole à S. Chassot Leiglon qui explique que l'Etat de Genève a délégué à l'ASL (Association pour la Sauvegarde du Léman) la lutte contre la renouée du Japon.

La renouée du Japon envahit les zones naturelles et empêche la croissance des plantes indigènes. La lutte s'organise depuis 2013.

Les riverains de Brassus vont recevoir un courrier les informant que l'ASL projette de parcourir les rives du Brassus pour faire un bilan de la situation et si besoin mettre sur pied un planning d'arrachage.

Attention, en cas d'arrachage ne pas mettre les plantes au compost mais avec les déchets incinérables et demander conseil à l'ASL.

3.3 Parking à Genthod

J.-J. Nussbaumer passe la parole à S. Chassot Leiglon qui annonce que la Commune de Genthod a changé sa politique de stationnement. Elle a 23 places disponibles à la location à la gare de Genthod au tarif de 80.-/mois. Les intéressés peuvent téléphoner à la mairie de Genthod.

3.4 Contrôle radar

J.-J. Nussbaumer passe la parole à S. Chassot Leiglon qui annonce que des contrôles radar ont été effectués, par la police, sur la route de Crassier, en octobre 2023. Compte-tenu des nombreuses infractions, les contrôles seront plus réguliers.

N. Meda demande si toute la route de Crassier se situe sur la commune de Céligny, ce qui est le cas jusqu'à La Pièce.

A.-S. Fillistorf demande ce qu'il en est de la route de Founex.

N. Meda demande s'il ne serait pas possible de poser un dos d'âne ou autre obstacle sur la route de Founex.

P. Lauger estime que la limitation à 40 km/h n'est pas respectée devant le Buffet de la gare.

V. Hornung prend note des remarques.

4. Rapports des Commissions

J.-J. Nussbaumer donne la parole aux présidents des différentes Commissions.

4.1. Commission culture et loisirs

N. Meda, président de la Commission culture et loisirs annonce le « Vide greniers » pour le 26 mai 2024. Un « tous-ménages » sera envoyé à la fin du mois.

D'autre part, la Commission culture et loisirs a confirmé à Célywood son soutien au « Cinéma sous les étoiles » du 15 juin 2024, lors duquel il est prévu de diffuser 2 matchs de l'Euro Foot, le match de la Suisse et celui de l'Espagne. La manifestation est prévue aux Grands-Chênes.

4.2. Commission environnement

P. Gradassi, président de la Commission environnement prépare le rapport annuel de l'année 2023.

4.3 Commission bâtiments

Ch. Tripod, président de la Commission bâtiments rappelle les recommandations faites lors de la dernière séance de CM, en relation avec le projet de nouvelle salle communale. La Commission avait recommandé de conforter l'hypothèse financière de la variante 2 et que l'Exécutif et la Commission des finances étudie l'impact financier de la variante 3. La Commission recommande également une consultation populaire.

4.4 Commission des finances

S. Rüfenacht, présidente de la Commission des finances annonce que la Commission examinera les comptes prochainement.

4.5 Commission aide à l'étranger

J.-J. Nussbaumer, président de la Commission aide à l'étranger annonce avoir reçu environ 60 demandes à ce jour. Une réunion de la Commission est prévue en septembre. Lors de cette séance les propositions de dons seront discutées.

4.6 Commission routes et parkings

Le président de la Commission routes et parkings est absent.

5. Projets de délibérations, de motions et résolutions

5.1. Projet de délibération pour les comptes 2023

J.-J. Nussbaumer passe la parole à V. Hornung.

Sur les conseils de F. Mumenthaler, le Maire propose de modifier quelque peu le processus de présentation des comptes. La délibération sur les comptes sera présentée aujourd'hui, avec un vote du CM pour le renvoi en Commission des finances.

V. Hornung lit la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la Commission des finances du 30 avril 2024,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

par X oui, X non et X abstentions

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération,
2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de 3'595'232.12 F aux charges et de 3'882'311.89 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 287'079.77 F.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : Résultat opérationnel de 287'079.77 F et résultat extraordinaire de 0 F.
3. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de 289'799.60 F aux dépenses et de 56'000,00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 233'799.60 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de 45'328'382.07 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de 247'088.78 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Le CM accepte par 8 oui, 0 non et 0 abstention soit à l'unanimité des membres présents le renvoi en Commission des comptes 2023.

Les questions concernant les comptes sont à transmettre dès que possible à S. Rüfenacht, présidente de la Commission des finances.

Présentation des comptes par V. Hornung (voir document annexe).

Document sera disponible sur CMnet.

5.2. Résolution – parcelle 65

V. Hornung communique que la parcelle 65, située en bordure du Nant de Courtenaud, proche du cimetière, est propriété d'une hoirie de sept personnes dont l'une d'elle a fait un legs, de sa part, à la Commune. Afin d'aller de l'avant dans ce dossier, le notaire demande que le CM donne son aval à une poursuite des démarches.

V. Hornung explique que cinq propriétaires souhaitent vendre à la commune, le sixième n'est pas atteignable pour le moment, comme le bien est indivisible, la vente n'est pas possible pour le moment.
Ch. Tripod demande quelle est l'intérêt de la commune.

V. Hornung répond qu'il est toujours intéressant d'augmenter le patrimoine, sera peut-être intéressant pour le futur.

A.-S. Fillistorf demande s'il serait possible de créer des jardins familiaux.

Selon F. Mumenthaler, ce n'est pas possible sur du terrain agricole.

P. Laugeri craint que tous les frais d'entretien soient à la charge de la commune.

V. Hornung répond que si nous n'avons pas l'entier des parts, nous ne sommes pas propriétaires donc nous n'aurons aucune charge à assumer, le legs n'est pas valable avant d'avoir toutes les parts.

N. Meda demande quel sera le prix de ce terrain.

V. Hornung annonce que le prix licite agricole est de 8.-/m² au maximum.

A.-S. Fillistorf pense que ceci pourrait devenir un lieu de rencontre ou de détente.

Ch. Tripod précise qu'aucune construction ne sera possible sur cette parcelle.

P. Laugeri souhaite un renvoi en commission pour éclaircir le dossier.

J.-J. Nussbaumer précise qu'il ne s'agit pour le CM que d'accepter le legs afin que l'Exécutif puisse continuer les démarches.

V. Hornung lit la résolution :

Résolution pour l'acceptation d'un legs pour la parcelle 65

Considérant,

La parcelle 65, sise chemin des Grands-Hutins est la copropriété de 7 personnes.

Un des copropriétaires nous a fait un legs pour sa part de la parcelle.

Nous avons obtenu l'accord de 5 autres propriétaires pour l'acquisition de leurs parts.

Compte tenu de la forme juridique de la propriété commune, nous ne pouvons pas acquérir séparément les droits de certains des membres.

La solution serait l'établissement d'un acte sous seing privé entre la commune et ceux des propriétaires voulant vendre, stipulant que le prix serait payable lors de l'inscription au registre foncier de la parcelle au nom de la commune.

Il faudrait assortir cette première base juridique, d'une procuration desdits propriétaires, pour les représenter et administrer leurs parts dans le terrain.

Parallèlement, les propriétaires pourraient établir un testament léguant leurs droits au profit de la commune.

Pour ce faire, la commune a besoin d'une délibération pour l'acquisition et les mesures à prendre mentionnées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c l a r e

Par 6 oui, 2 non et 0 abstention,

1. D'accepter le principe de legs par M. Roger Chiaro de sa part de copropriété de la parcelle N° 65, à la commune de Céligny.
2. D'entreprendre les démarches visant à acquérir les parts des autres copropriétaires, selon la procédure décrite dans les considérants, et en fonction du prix du marché
3. D'octroyer un crédit complémentaire de Fr. 10 000.- au compte de fonctionnement 2024 pour entreprendre les démarches
4. De comptabiliser la valeur de la parcelle susmentionnée à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

F. Mumenthaler et V. Hornung proposent de joindre le courrier du notaire à cette résolution pour plus de clarté.

F. Mumenthaler précise qu'il s'agit uniquement d'une résolution, une délibération devra être votée pour la signature de l'acte notarié.

6. Propositions individuelles et questions

Chemin du Léman.

A.-S. Fillistorf demande ce qu'il en est du chemin du Léman.

S. C. Leiglon répond que les bambous ont été coupés, des travaux de canalisations doivent encore être entrepris. Les propriétaires ayant perdus tous les recours, les travaux vont suivre.

Recensement architectural.

A.-S. Fillistorf demande si la date de la séance publique est connue.

P.-A. Aubert répond que cette séance doit encore être planifiée.

6.1. Bancs de la commune

J.-J. Nussbaumer souhaite savoir pourquoi les bancs publics ont disparu pendant l'hiver.

P.-A. Aubert répond qu'ils ont été entreposés à la voirie afin de les entretenir. Trois ont été remis en place et trois seront remplacés par des nouveaux car trop endommagés.

6.2. Antenne 5G

J.-J. Nussbaumer a remarqué des affichettes posées au bord de la route de Suisse contre le rehaussement et l'installation d'une antenne 5G par Swisscom.

V. Hornung confirme et annonce que la mairie a formulé une opposition.

N. Meda demande ce qu'il en est de la fibre optique.

S. Chassot Leiglon répond que la mairie n'a pas de nouvelle.

P.-A. Aubert ajoute que Swisscom a changé son projet, la mairie devrait recevoir une nouvelle proposition en 2025.

6.3. Entreprises de la commune

J.-J. Nussbaumer annonce qu'une nouvelle coiffeuse s'est installée dans la commune. Il souhaiterait une aide pour le lancement des nouvelles entreprises.

V. Hornung répond que la commune n'a pas de budget pour la promotion économique. A voir si le CM souhaite introduire ce poste au budget 2025.

J.-J. Nussbaumer propose au CM d'y réfléchir.

N. Meda propose de mettre ces informations dans le Bulletin communal. *(Ndlr. Une liste des artisans et commerçants figurent dans le Bulletin communal)*

S. Rüfenacht demande quelle forme prendrait cette aide.

F. Mumenthaler propose au CM de déposer une motion pour la mise en place d'une promotion économique avec un règlement d'attribution des aides.

S. Rüfenacht trouve l'idée excellente d'attirer des forces de travail et des entreprises pour faire vivre la commune.

Dôme Seniors.

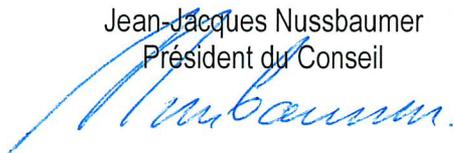
J.-J. Nussbaumer demande si à la suite de la lettre envoyée aux seniors des demandes d'aide ont été soumises à Dôme seniors.

H. Schütz répond que l'assistante sociale de Dôme seniors est présente une fois par mois et reçoit des demandes de soutien et de conseils.

Huis-clos pour une naturalisation.

Le président lève la séance à 22h15.

Jean-Jacques Nussbaumer
Président du Conseil



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz
Secrétaire communale

